

Siecle-Orientation, module national accessible via le portail Arena, garantit le respect du cadre règlementaire des procédures. Il représente un outil de pilotage essentiel aux différents niveaux (établissement, académique et ministériel) par l'édition de requêtes statistiques.

Il s'inscrit dans les phases de dialogue avec les représentants légaux, en lien avec le service en ligne orientation (SLO).

Le transfert des demandes saisies dans SLO par les représentants légaux vers Siecle-Orientation s'opère la nuit. Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, l'utilisation de la fiche dialogue est exceptionnellement envisageable, les demandes devront alors être reportées dans Siecle-Orientation par l'établissement.

## OBJECTIF

### Pour le palier 3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> GT

- examen des souhaits des représentants légaux, validation des avis du conseil de classe et édition de statistiques.

### Pour le niveau de 1<sup>re</sup> G

- suivi des enseignements de spécialité obligatoires (EDS) conservés en classe de terminale générale.

## PUBLIC CONCERNE

- 3<sup>e</sup> générale, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 3<sup>e</sup> Segpa, 3<sup>e</sup> Ulis, 3<sup>e</sup> Eana
- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> spécifique
- 1<sup>re</sup> générale

## CALENDRIERS

Les opérations d'ouverture et de fermeture de SLO en cours de campagne relèvent des établissements en cohérence avec leurs calendriers de conseil de classe via « Siecle Vie de l'établissement ».

## CALENDRIER DETAILLE DE LA PHASE PROVISOIRE

5-1

Du 5 au 9  
décembre



### Préparation de la procédure

- Vérifier ou renseigner les adresses électroniques des représentants légaux dans Siecle BEE.
- diffuser et compléter les documents de communication reçus du MEN
- informer sur le calendrier SLO et sur la nécessité d'accuser réception des avis provisoires du conseil de classe.
- Paramétrage de STS-Web pour associer les PP à leur classe respective dans Siecle-Orientation.
- **Paramétrage des EDS pour les lycées disposant de la 1<sup>re</sup> générale**

12  
décembre

### Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO

#### Ouverture dans Siecle-Orientation du conseil de classe : 24 h avant sa tenue

- Possibilité de modifier ou compléter dans Siecle-Orientation les saisies effectuées par un représentant légal. Si une modification est effectuée, un courriel en informe automatiquement les représentants légaux.
- **Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont du conseil de classe à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1<sup>e</sup>G veillez à la saisie de 4 EDS)**

Avant le  
conseil de  
classe

#### Saisir tous les avis provisoires dans Siecle -Orientation :

- Pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT : renseigner obligatoirement les demandes de stages passerelles



Les avis provisoires seront consultables par les représentants légaux dans SLO le lendemain de leurs saisies par l'établissement dans Siecle-Orientation.

Pendant ou  
après le  
conseil de  
classe

3 avril

### Fermeture académique de la phase provisoire de Siecle-Orientation et SLO

- Fin de saisie des avis provisoires par les établissements.

Avant  
l'ouverture

**Préparation de la procédure**

- diffuser et compléter auprès des représentants légaux les documents de communication reçus du MEN
- informer sur le calendrier SLO et sur la nécessité d'accuser réception des avis provisoires du conseil de classe.

17 avril

**Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO**

- Le transfert des choix définitifs des représentants légaux vers Siecle-Orientation s'opère durant la nuit.

Avant le  
conseil de  
classe

**Ouverture dans Siecle-Orientation du conseil de classe : 24 h avant sa tenue**

- Possibilité de modifier dans Siecle-Orientation les saisies effectuées par un représentant légal. Si une modification est effectuée, un courriel est adressé aux représentants légaux.
- **Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont des conseils de classes à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1<sup>er</sup>G veillez à la saisie de 3 EDS)**

Pendant et  
après les  
conseils de  
classe

**Saisir tous les avis définitifs dans Siecle-Orientation**

- Élèves de 3<sup>e</sup> : les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation en voie professionnelle.
- Pour tous les niveaux : **le redoublement reste exceptionnel** (cf. décret n°2018-119 relatif au redoublement).
- Saisie des résultats des commissions d'appel.

Au plus  
tard le 19  
juin



Après acceptation des décisions d'orientation par au moins un représentant légal dans SLO, cette décision est transférée automatiquement chaque nuit dans Affelnet-Lycée.

Les vœux présents dans Affelnet-Lycée doivent être cohérents avec les décisions.

19 juin,  
date limite

**Palier 1<sup>er</sup> : Enseignements de spécialité (EDS)**

- fin de saisie de l'EDS non poursuivi en classe de terminale générale.